

InterAnniversaire

Ce logiciel est destiné aux intermittents du spectacle désireux de connaître la date à laquelle leurs droits aux Assedic seront recalculés. Il permet en outre de savoir quel nombre d'heures sera pris en compte et de calculer les montants du salaire journalier de référence et des allocations qui vous seront éventuellement versées. Il prend en compte les dernières données mises à disposition par les Assedic.

Son auteur demande une participation (libre) de 10 € pour participer au développement du logiciel.